

LIVRET D'ACCUEIL

L
I
V
R
E
T

D
'
A
C
C
U
E
I
L

NOTRE ASSOCIATION GESTIONNAIRE

ASSOCIATION TECHNIQUE APAJH « LANGAGE & INTEGRATION »

A ce jour, c'est environ 500 enfants et adolescents déficients auditifs qui sont pris en charge par des structures promues, animées et gérées par l'Association « LANGAGE ET INTEGRATION », association technique APAJH.

Les 6 établissements de « LANGAGE ET INTEGRATION » (environ 250 professionnels) sont ouverts à tous sans distinction. La gratuité et les moyens mis en œuvre permettent à toutes familles d'y adresser un enfant déficient auditif

Présidente du conseil d'administration de Langage et Intégration :

Madame Marie-Hélène BOUZAT

Adresse du siège de l'association

185, bureaux de la Colline

92210 Saint-Cloud

NOTRE PROJET

Réussir l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des enfants et jeunes déficients auditifs.

Nos actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques sont adaptées aux besoins de la personne accueillie quel que soit l'âge de celle-ci, concourent au projet d'intégration sociale, scolaire et professionnel de la personne accueillie.

Accompagner la scolarité des enfants présentant un trouble sévère du langage.

NOS PRISES EN CHARGE

Se déclinent sur deux modes :

Les sections d'établissement :

La SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée) accueille les enfants dans le cadre de classes spécialisées pour la maternelle et le primaire pour une prise en charge globale.

La SPFP (Section de Première Formation Professionnelle) accompagne les jeunes dans leur formation professionnelle.

Les services d'établissement :

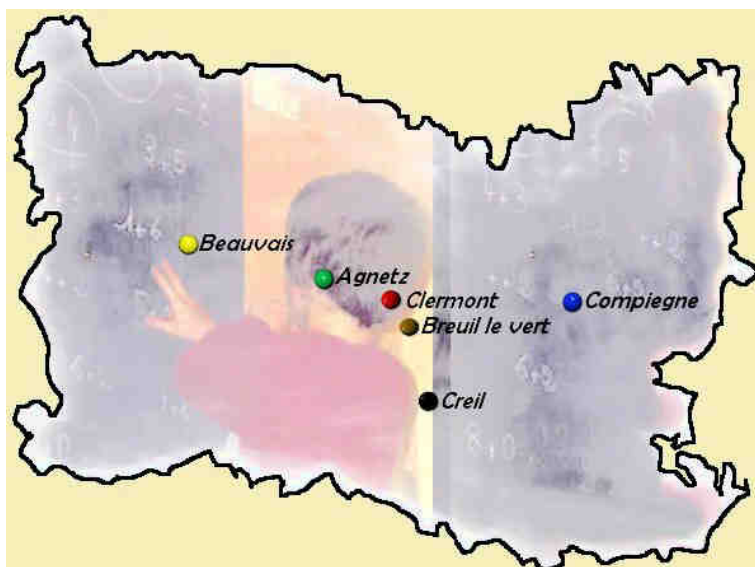
Le SAFEP (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce) propose aux tout petits (0 à 4 ans) et à leurs familles un accompagnement, une écoute, un soutien adaptés.

Le SSEFIS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire) propose un accompagnement dans le cadre de la scolarité ordinaire (de la maternelle aux études secondaires).

Le Service de Suite permet d'accompagner les bénéficiaires à la fin de leur prise en charge

NOTRE IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Le Centre Rabelais Langage et Intégration dispose de plusieurs locaux dans le département de l'Oise :



Son **centre administratif** se situe



On y trouve :

- **l'accueil, le standard**
- **le secrétariat, le service comptable, le service technique et informatique**
- **Les bureaux :**
 - ↳ **de la directrice**
 - ↳ **de la chef de service administratif et financier**
 - ↳ **du coordinateur pédagogique**
 - ↳ **de la psychologue (coordinatrice du SAFEP)**
 - ↳ **du médecin-responsable**
 - ↳ **des assistantes sociales**
- **La cabine d'audiométrie**
- **Les locaux du SAFEP**

Ses **Antennes** se situent sur différents sites du département dans des établissements scolaires dans le cadre de conventions passées avec les mairies et le Conseil Général :

A l'école maternelle Ronsard

à Creil

87, square A. Watteau
60100 Creil

☞ Une salle de classe (les rééducations ont lieu à Creil, le CAMSP, 21 square Watteau met à disposition trois cabines d'orthophonie)

A l'école maternelle des Sables

à Clermont

15 rue Victor Hugo
60600 Clermont

- ☞ une salle de classe spécialisée (niveau préélémentaire)
- ☞ plusieurs salles de rééducation (cabines d'orthophonie, salle de psychomotricité polyvalente)

Le Centre Rabelais met à disposition :

à Beauvais

Sur le site de l'école primaire Debussy et
de l'école maternelle Elsa Triolet
5 avenue des écoles
Notre Dame du Thil
60000 Beauvais

- ☞ une salle de classe spécialisée (niveau élémentaire),
- ☞ plusieurs salles de rééducation (cabines d'orthophonie, salles de psychomotricité, salle d'activités éducatives ou pédagogiques),
- ☞ un secrétariat et un bureau polyvalent,
- ☞ une salle de réunion

A l'école primaire Charles Faroux B :

à Compiègne

avenue Winston Churchill
60200 Compiègne

- ☞ 2 salles de classe
- ☞ 1 salle de psychomotricité
- ☞ 2 cabines d'orthophonie
- ☞ 1 salle de réunion

A l'école primaire Rabelais :

à Creil

35, square A. Watteau
60100 Creil

- ☞ 2 salles de classe spécialisée
- ☞ une salle de psychomotricité
- ☞ une salle de travail éducatif et de communication
- ☞ une salle de réunion
- ☞ 3 cabines d'orthophonie

Au collège Cousteau met à disposition :

à Breuil-le-Vert

rue de la Mothe
60600 Breuil Le Vert

- ☞ plusieurs cabines d'orthophonie
- ☞ des bureaux (tuteur pédagogique, éducateur , psychologue, animateurs de formation)
- ☞ 1 salle polyvalente



- | | |
|------------------------------------------------|------------------------------|
| ➤ Directrice : | ☞ Sylvie GAY-BELLILE |
| ➤ Médecin-responsable : | ☞ Brigitte HUYGHE |
| ➤ Chef de service administratif et financier : | ☞ Liliane SANTIQUET |
| ➤ Coordinateur pédagogique : | ☞ Alain SAINT PAUL |
| ➤ Assistantes sociales : | ☞ Karine BENEDIT |
| | ☞ Véronique TRIQUET |
| ➤ Coordinatrice SAFEP : | ☞ Pascaline GOSSIAUX CAVALLO |

NOTRE FONCTIONNEMENT

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8 h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

L'admission

Processus d'élaboration du projet

Le médecin responsable reçoit la famille et l'enfant, même si le diagnostic est déjà posé. Il effectue une ou plusieurs consultations médicales qui comportent un bilan audiolinguistique et une première anamnèse. Il informe les parents sur le handicap de leur enfant, entame le bilan étiologique et propose aux parents un projet de soin.

La directrice reçoit la famille pour présenter l'établissement et son fonctionnement, il répond à toutes les questions concernant les possibilités de suivi et introduit le processus d'entrée dans l'établissement. *Cet entretien détermine la date d'admission au Centre Rabelais.*

L'enfant est présenté par la directrice et le médecin-responsable en équipe réduite, réunion de coordination qui réunit les cadres ainsi que l'Assistance sociale

La psychologue reçoit la famille et l'enfant afin de leur apporter un soutien et accompagnement autour de la question de la surdité de leur enfant.

L'assistance sociale prend contact avec la famille pour constituer, au cours d'une visite à domicile, le dossier administratif et social et prendre en compte la place de l'enfant au sein de la famille.

Selon le cas, l'enfant peut être reçu pour des bilans spécifiques afin de renseigner au plus près son projet.

Le dossier de demande d'admission de l'enfant est transmis à la MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées).

La deuxième coordination permet, à partir des constatations de chacun, d'élaborer le projet de l'enfant.

La réception de la notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée) entérine ce processus.

L'équipe de la coordination présente le dossier de l'enfant à l'équipe qui assurera le suivi.

La direction et l'équipe concernée par la future prise en charge rencontrent les parents pour présenter le projet et en accord avec les parents le contractualiser dans un document individuel de prise en charge définissant les objectifs et le contenu du projet individualisé tel qu'il est prescrit dans les lois en vigueur.

La sortie

La sortie de l'établissement, préparée lors de réunions d'équipe auxquelles sont conviés les parents et les représentants légaux est prononcée par la directrice après concertation avec la famille et le jeune. La CDAPH en est informée par l'établissement.

NOTRE ORGANISATION

L'EQUIPE

Le médecin-responsable (phoniatre formé en neuropsychologie)

☞ Assure les consultations et les bilans dans le cadre du suivi des pathologies des enfants accueillis au Centre Rabelais, informe les familles.

Le médecin psychiatre

Les enseignants spécialisés

☞ Mis à disposition du Centre par l'Education Nationale assurent l'enseignement en adaptant le contenu pédagogique et les modes d'intervention.

Les orthophonistes

☞ Assurent la prise en charge orthophonique (en séance individuelle ou en groupe) visant à optimiser l'accès au langage oral et écrit.

Les professeurs pour sourds

☞ Assurent un suivi ou un soutien pédagogique, et des prises en charge orthophoniques.

Les psychologues

☞ Proposent un soutien aux enfants et aux familles sous forme d'entretiens.

Les assistantes sociales

☞ Accompagnent les familles dans les démarches administratives et assurent le lien avec les structures extérieures (orientations, dossiers de financement ...)

Les psychomotriciennes

☞ Proposent un travail favorisant le développement psychomoteur de l'enfant, mettant en place un travail de rééducation motrice.

Les éducateurs spécialisés

☞ les éducatrices spécialisées expertes en LSF assurent le suivi éducatif et la transmission de la LSF.

☞ les éducateurs spécialisés travaillent plus spécifiquement sur le périscolaire et la socialisation.

Les animatrices de formation

☞ Accompagnent et soutiennent les jeunes dans leur projet professionnel.

Les codeuses en L.P.C.

☞ Utilisent la Langue Parlée Complétée en classe et dans le cadre d'atelier pour l'apprentissage du code.

Les interprètes en LSF

☞ traduisent les cours en LSF

Les formateurs en LSF

☞ assurent la formation en LSF en direction des parents et des professionnels.

Les tuteurs pédagogiques

☞ Assurent un soutien pédagogique selon les besoins.

Les Assistantes maternelles

☞ Prennent en charge les enfants pendant le temps du déjeuner (selon besoin)

LES TRANSPORTS

☞ Le transport est organisé par le Centre Rabelais pour la mise en place de taxis et de véhicules de l'établissement au profit des enfants suivis dans les sections et services d'établissement ne bénéficiant pas de transport par le Conseil Général de l'Oise.

LA RESTAURATION

☞ Le Centre Rabelais utilise le service de restauration scolaire de la municipalité qui accueille ses classes spécialisées et qui lui facture le coût des repas.

ASSURANCES

Des assurances sont prises concernant la période de la prise en charge. Elles couvrent également tous les risques pendant le trajet (domicile- lieu de Prise En Charge) de même que pour le trajet (lieu de prise en charge – domicile).

Cette assurance s'étend à toutes les activités, sorties, séjours pédagogiques, éducatifs ou thérapeutiques mis en place par le Centre Rabelais.

Vous êtes tenus de souscrire ou de justifier d'une assurance « responsabilité civile » pour votre enfant spécifiant une garantie pour les appareils auditifs, les appareils Haute Fréquence, les implants cochléaires vous appartenant.

LES CONDITIONS DE FACTURATION

La **Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée** (CDAPH) notifie une orientation au Centre Rabelais indiquant le type de prise en charge :

- ⇒ Section d'établissement (SEES ou SPFP)
- ⇒ Services d'établissement (SSEFIS ou SAFEP) dans le cadre du SESSAD de l'établissement (Service Spécialisé de Soins à domicile).

La **Sécurité Sociale** donne un accord de prise en charge

- ⇒ Concernant les Sections d'établissement, les paiements sont effectués en tenant compte des jours de présence de votre enfant sur la base du prix de journée fixé pour l'établissement.

Les relevés sont effectués mensuellement pour paiement.

- ⇒ Concernant les Services de l'établissement, une dotation annuelle financière globale est allouée en tenant compte du nombre d'actes de soins effectués.

Les relevés d'actes sont envoyés trimestriellement à la CPAM de Creil qui les centralise.

En tant que bénéficiaires vous recevrez régulièrement ces relevés de la part de votre CPAM.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

★ Les données médicales concernant votre enfant sont rassemblées dans un dossier et protégées par le secret médical.

★ Les autres données concernant votre enfant et vous-mêmes sont également protégées par le secret professionnel.

★ Les informations que nous détenons au sujet de votre enfant et de vous-mêmes font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification dans les conditions fixées à l'article 26 de cette loi.

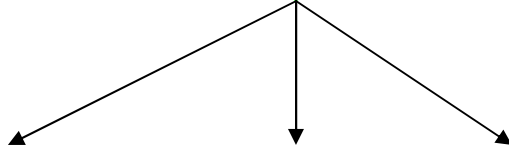
⇒ Pour avoir accès au dossier de votre enfant, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

- › La directrice
- › le médecin

- Les usagers et leur famille sont tenus de respecter le règlement de fonctionnement annexé à ce livret d'accueil

- Vous pouvez contacter une « personne qualifiée » pour faire valoir vos droits tels que mentionnés à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles. La liste de ces personnes vous sera communiquée à la DDASS.

Adresses utiles



<p>MDPH DE L'OISE Rue des filatures Espace Saint Quentin 60000 BEAUVAIS ☎: 03 44 10 71 00</p>	<p>Association Langage et Intégration 185 Bureaux de la colline 92213 SAINT CLOUD CEDEX ☎: 01 55 39 56 00</p>	<p>DDASS 13 rue Biot 60000 BEAUVAIS ☎: 03 44 06 48 00</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

<p>Langage et Intégration Centre Rabelais 577 rue de la Croix Verte Les Sables de Ramecourt 60600 AGNETZ</p>
